

Délégation départementale de l'Essonne

Département Veille et sécurité sanitaires

Service Santé-Environnement

Cellule « Qualité des eaux »

Courriel : ars-dd91-se-eau@ars.sante.fr

Téléphone : 01.69.36.71.76

À Évry-Courcouronnes

Rapport annuel de la qualité de l'eau

Le présent rapport reprend l'ensemble des informations disponibles relatives à l'alimentation en eau potable de votre commune, de la ressource jusqu'au robinet des consommateurs. Vous y trouverez annexé le bilan des analyses du contrôle sanitaire de l'année passée.

Tous les prélèvements ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH), conformément à l'article R.1321-15 du Code de la santé publique (CSP) et précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance est exercée par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France via la Délégation départementale de l'Essonne.

Les échantillons d'eau ont été prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- à la ressource ;
- en production (juste avant le départ en distribution) ;
- en distribution (au robinet des consommateurs et/ou sur des points fixes tels que les établissements recevant du public).

Le laboratoire CARSO a été retenu par l'ARS Île-de-France dans le cadre du marché public du contrôle sanitaire des EDCH passé à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans.

A. Les principaux paramètres mesurés en ressource et en production :

1. Les paramètres microbiologiques :

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource ou du réseau de production.

2. Les paramètres physico-chimiques :

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux) et à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources en eau. D'un point de vue réglementaire, la concentration en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes. Pour interpréter les résultats, reportez-vous au tableau disponible ci-dessous.

Nitrates (mg/L)	
CN1	≤ 25
CN2]25 ; 40]
CN3]40 ; 50]
NCNA]25 ; 100]
NCNB	≥ 100

Équilibre calcocarbonique : dans ses références de qualité, le CSP impose l'absence d'agressivité de l'eau. Ainsi, le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une dissolution des métaux dans l'eau (exemple du plomb). Pour interpréter les résultats, reportez-vous au tableau disponible ci-dessous.

Équilibre calcocarbonique de l'eau	
0	Eau incrustante
1	Eau légèrement incrustante
2	Eau à l'équilibre
3	Eau légèrement agressive
4	Eau agressive

Fluor : cet oligoélément peut être présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité fixée à 1,5 mg/L dans le CSP, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (concentration en fluor inférieure à 500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré peut être recommandé.

Pesticides : les produits phytosanitaires, ou pesticides, peuvent être présents dans la ressource en eau. En Essonne, plus de 500 molécules de pesticides sont recherchées. C'est le cas, par exemple, de l'atrazine et ses dérivés. La liste des pesticides recherchés est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement et des nouvelles molécules. Pour interpréter les résultats, reportez-vous au tableau disponible ci-après.

Pesticides (µg/L)	
C	Inférieur à la norme ($\leq 0,10$ µg/L)
NC0	un dépassement inférieur à 30 jours
NC1	dépassements récurrents
NC2	concentration trop importante

Fer : il peut être naturellement présent dans l'eau. D'un point de vue réglementaire, la référence de qualité recommande une concentration en fer inférieure à 0,2 mg/L. Lorsque sa concentration dépasse 0,3 mg/L, le fer peut modifier le goût et la couleur de l'eau et/ou tâcher les vêtements lavés ainsi que les appareils électroménagers.

Baryum : le baryum est un métal présent sous forme de traces dans la majorité des sols. Sa présence est généralement d'origine géologique. D'un point de vue réglementaire, la référence de qualité recommande une concentration en baryum inférieure à 0,7 mg/L.

Sélénium : le sélénium présent dans l'eau est principalement d'origine naturelle. Dans l'organisme humain, il participe au bon fonctionnement du métabolisme hormonal et présente des effets antioxydants. D'un point de vue réglementaire, la concentration en sélénium doit être inférieure à 10 µg/L. Toutefois, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France estime qu'une eau peut être consommée jusqu'à la valeur de concentration en sélénium de 20 µg/L.

Turbidité : la turbidité représente la teneur de particules en suspension dans l'eau. Les particules organiques et inorganiques peuvent donner à l'eau une apparence trouble ainsi qu'une odeur et un goût déplaisants. Elles peuvent transporter des microorganismes et nuire à la désinfection. Elles peuvent également se combiner au chlore pour former des sous-produits nocifs tels que les trihalométhanes (THM).

B. Les principaux paramètres mesurés en distribution :

Depuis les usines de traitements et de production (TTP) ou les réservoirs, l'eau est acheminée par les réseaux de distributions. Sa qualité est contrôlée jusqu'au robinet des consommateurs. Ce contrôle est organisé par unités de distribution (UDI). Chaque UDI correspond à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité. Sont alors recherchés sur ce réseau les principaux paramètres susceptibles d'être modifiés au cours de la distribution.

1. Les paramètres de désinfection :

Le chlore est un agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique. En application du plan Vigipirate, il est recommandé de maintenir dans l'eau distribuée des concentrations résiduelles de chlore de 0,1 mg/L.

2. Les paramètres microbiologiques :

La conformité sanitaire des paramètres microbiologiques est établie sur la base du respect des limites de qualité réglementaires. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécale en distribution.

3. Les paramètres physico-chimiques :

Il s'agit, entre autres, de la température, du pH, de la conductivité, des concentrations en chlore et des concentrations en paramètres azotés et phosphorés.

COMMUNE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Bilan de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2019 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception de trois dépassements ponctuels observés sur les paramètres équilibre calco-carbonique et température.

Pour information, aucun impact sur la santé n'est lié à l'équilibre calco-carbonique. La réglementation en vigueur prévoit une référence de qualité pour ce paramètre indiquant que « *les eaux doivent être à l'équilibre calco carbonique ou légèrement incrustantes* » afin de ne pas corroder ou obstruer les canalisations.

Concernant le dépassement estival en température, le gestionnaire dispose d'un arrêté préfectoral de dérogation en date du 1 juillet 2019. Durant cette période, il doit renforcer sa surveillance sur la température, le taux de chlore et les analyses bactériologiques.

Bilan de la situation administrative des captages alimentant la commune

Les procédures de protection des captages et prises d'eau de Viry-Châtillon et de Morsang-sur-Seine sont terminées.

STATISTIQUES et RESSOURCES QUI ALIMENTENT LE RESEAU

Année : 2 019

UDL : 091003891 COEUR D'ESSONNE MÉLANGE MV

Chimie			Bactériologie		
Nombre de prélèvements	dont non conforme(s)	% annuel de conformité	Nombre de prélèvements	dont non conforme(s)	% annuel de conformité
115	3	97,4	114	0	100,0

Nombre de prélèvements effectués et de paramètres analysés

- 115 prélèvements physicochimiques,
- 114 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

Teneur en OHV nulle ou faible

18 valeur(s) mesurée(s)
mini. : 0,0 µg/L - maxi. : 0,0 µg/L - moyenne : 0,0 µg/L

Réseau		Alimenté par le(s) captage(s)	
091003891	COEUR D'ESSONNE MÉLANGE M	091000111	PRISE D'EAU DE MORSANG
		091000112	CAPT.MORSANG F2
		091000113	CAPT.MORSANG F3
		091000116	PRISE D'EAU ESSONNESEINE ORMOY
		091000134	PRISE D'EAU DE VIRY
		091000135	CAPT.ARTESIEN VIRY (F5)
		091000136	CAPT.VIRY F1 BIS
		091000138	CAPT.VIRY F3
		091000139	CAPT.VIRY F4 BIS
		091000140	CAPT.VIRY F6 BIS
Nombre d'installations qui participent à l'alimentation, pour ce type :		10	

Réseau		Alimenté par l'(les) installation(s) de traitement	
091003891	COEUR D'ESSONNE MÉLANGE M	091000508	TTP USINE DE MORSANG/SEINE
		091000510	TTP USINE DE VIRY-CHATILLON
		091003837	TTP RECHLORATION DE SAINTE-GENE'
Nombre d'installations qui participent à l'alimentation, pour ce type :		3	

Nombre total d'installations qui participent à l'alimentation du réseau :	13
---	-----------

RESULTATS des AGREGATS LOGIQUES PARAMETRIQUES

Année : 2019

Département : 091

UDL : 091003891 COEUR D'ESSONNE MÉLANGE MV

SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Classe Nationale de qualité pour les pesticides **Classe C**

Classe Nationale de qualité pour les Nitrates **Classe CN2**

Légende :

Nitrates (en mg/L) :		Pesticides (en µg/L) :	
CN1	≤ 25	C	≤ 0,10 (inférieur à la Norme)
CN2] 25 ; 40]	NC0	1 dépassement <30 jours
CN3] 40 ; 50]	NC1	Dépassements récurrents
NCNA] 25 ; 100]	NC2	Concentration en Pesticides trop importante
NCNB	≥ 100		

Code du paramètre	26DCB	A2H	ADET	ADET2	ADETD	ADSP
Nom	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	ATRAZINE-2-HYDROXY	ATRAZINE DÉSÉTHYL	ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	ATRAZINE-DÉISOPROPYL
Unité	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
Date modification	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020
LQ Min						
LQ Max	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
LR Min						
LR Max						
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	0,000	0,004	0,000	0,005	0,000
Nb. PLV	9	9	9	9	9	9
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	0,000	0,005	0,000	0,006	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	0,0	0,010	0,0	0,023	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	0	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))	0,000	0,000	0,010	0,000	0,023	0,000

Code du paramètre	AMPA	ANTHRAQ	ATRZ	ATRZMET	BA	BTZ
Nom	AMPA	ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	ATRAZINE	ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	BARYUM	BENTAZONE
Unité	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L
Date modification	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020
LQ Min						
LQ Max	0,10	0,10	0,10	0,50		0,10
LR Min						
LR Max					0,70	
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	0,000	0,000	0,009	0,029	0,000
Nb. PLV	9	9	9	9	9	9
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	0,000	0,000	0,011	0,029	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithmique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	0,0	0,0	0,031	0,033	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithmique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,023	0,0
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	0	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))	0,000	0,000	0,000			0,000

Code du paramètre	CYANZ	DIU	ECOLI	EPOXCZ	ETDMR	ETFS
Nom	CYANAZINE	DIURON	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	EPOXYCONAZOLE	ETHIDIMURON	ETHOFUMÉSATE
Unité	µg/L	µg/L	n/(100mL)	µg/L	µg/L	µg/L
Date modification	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020
LQ Min						
LQ Max	0,10	0,10	0,00	0,10	0,10	0,10
LR Min						
LR Max						
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur >)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Nb. PLV	9	9	114	9	9	9
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max >)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithique (= <AGR - Valeur mesurée max >)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	0	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))	0,000	0,000		0,000	0,000	0,000

Code du paramètre	FMG	GPST	ISP	LNR	METACET	NO3
Nom	FLUORURES MG/L	GLYPHOSATE	ISOPROTURON	LINURON	MÉTALDÉHYDE	NITRATES (EN NO3)
Unité	mg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L
Date modification	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020
LQ Min						
LQ Max	1,50	0,10	0,10	0,10	0,10	50,00
LR Min						
LR Max						
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur >)	0,216	0,000	0,000	0,000	0,002	22,615
Nb. PLV	9	9	9	9	9	45
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max >)	0,221	0,000	0,000	0,000	0,015	26,750
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	21,99
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithmique (= <AGR - Valeur mesurée max >)	0,540	0,0	0,0	0,0	0,025	32,400
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithmique	0,060	0,0	0,0	0,0	0,0	11,700
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	1,00	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max > Où (<#-param pesticides >=1)))		0,000	0,000	0,000	0,025	

Code du paramètre	PESTOT	PH	PRPZ	SE	SMZ	SO4
Nom	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	PH	PROPYZAMIDE	SÉLÉNIUM	SIMAZINE	SULFATES
Unité	µg/L	unité pH	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L
Date modification	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020
LQ Min						
LQ Max	0,50		0,10	10,00	0,10	
LR Min		6,50				
LR Max		9,00				250,00
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur >)	0,011	7,619	0,000	0,210	0,000	59,275
Nb. PLV	9	114	9	9	9	45
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max >)	0,015	7,674	0,000	1,600	0,000	64,950
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,01	7,61	0,00	0,00	0,00	58,42
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithmique (= <AGR - Valeur mesurée max >)	0,031	7,940	0,0	4,000	0,0	120,000
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithmique	0,0	7,100	0,0	0,0	0,0	42,600
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	0	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max > Où (<#-param pesticides >=1)))			0,000		0,000	

Code du paramètre	STRF	TCEY	TCEYTCL	TCLEY	TERBU	TH
Nom	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	TÉTACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	TÉTACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	TRICHLOROÉTHYLÈNE	TERBUTRYNE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE
Unité	n/(100mL)	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	°f
Date modification	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020	21/02/2020
LQ Min						
LQ Max	0,00	10,00	10,00	10,00	0,10	
LR Min						
LR Max						
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	23,948
Nb. PLV	114	9	9	9	9	45
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	26,335
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,59
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,150
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,990
#-compar valeur pest au max	0	0	0	0	0	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))					0,000	

Code du paramètre	TURBNFU	37	
Nom	TURBIDITE NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU		
Unité	NFU		
Date modification	21/02/2020		
LQ Min			
LQ Max			
LR Min			
LR Max	2,00		Maximum:
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,163	193,91	59,275
Nb. PLV	114	114	
Nb PLV Non conf	0		
% an. PLV Non conf	0%		
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,213		
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,16		
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,730		
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logarithique	0,0		
#-compar valeur pest au max	0		
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))			

en totalité

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2019

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

A

- A : Eau de Bonne qualité
- B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Historique de l'indicateur global de qualité : 2018=A

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2019
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 114 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 45 Moyenne : 22,6 mg/L Maximum : 32,4 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 9 Moyenne : 0,22 mg/L Maximum : 0,54 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 9 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,025 µg/L Molécule à l'origine de maximum : métaldéhyde
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 45 Moyenne : 23,9 °f Maximum : 28,2 °f Eau calcaire

Origine de l'eau

Mélange d'eaux d'origines souterraine et de rivière. Le réseau est alimenté par 3 installation(s) de traitement, dont 2 à l'amont immédiat du réseau :

TTP RECHLORATION DE SAINTE-GENEVIEVE

TTP USINE DE VIRY-CHATILLON

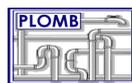
qui traitent l'eau provenant de 10 captage(s).

La gestion est assurée par REGIE PUBL. EAI COEUR D'ESSONNE AGG

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2019 :
- 115 prélèvements physicochimiques,
- 114 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Une quarantaine de paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire ; de même, dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eaux-0>

Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>